



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 14 mai 2025

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet, Glenn Le Saout, Philippe Ollivier.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Réunion par échanges de mails

1°Matchs sans résultats :

Pour que les championnats soient terminés le 17 mai avec le maximum de matchs joués, la commission a remis les rencontres sans résultats au mercredi 14 mai. La commission a été surprise par le retour de clubs visiteurs nous disant que le match avait eu lieu sans que le club recevant transmette la feuille de match. En application des articles 62 et 63 des règlements de la LBF :

- *Article 62 : feuille de match informatisée*
- *Article 63 : feuille de match papier*
- *Article 62-6 : sanctions*

Pour les rencontres ci-dessous

Feuilles de match FMI ou papier non reçues alors que la rencontre a été jouée

Epreuves	Date	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Score connu	Score retenu
U15 D3 C	26/04/2025	Sc Morlaix 2	Gj Kernic		0 - 3
U17 D3 B	26/04/2025	Sc Morlaix 2	Gj Kernic 2		0 - 3
U16 D3 D	08/03/2025	Qper italia	Gj Aven Belon	0 - 6	0 - 6
U15 D4 A	29/04/2025	Gsy Bourg Blanc	Fc Plougastel 2	2 - 3	0 - 3



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

La commission décide de donner match perdu par pénalité au club fautif à savoir

Equipe recevante : -1pt, 0 but pour, 3 buts encaissés

Equipe visiteuse : 3 pts, 3buts pour ou plus le cas échéant, 0 but encaissé

Selon les dispositions financières Annexe 2 des règlements de la LBF Une amende de 85 € est portée au compte du club fautif

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER